



Assemblée générale

Soixante et onzième session

Documents officiels

Distr. générale
4 novembre 2016
Français
Original : anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 6^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 18 octobre 2016, à 10 heures

Présidente : M^{me} King (Saint-Vincent-et-les Grenadines)
*Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires* : M. Ruiz Massieu

Sommaire

Point 134 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017
(*suite*)

Plan-cadre d'équipement

Point 144 de l'ordre du jour : Rapport d'activité du Bureau des services de contrôle
interne (*suite*)

Point 133 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement
administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

16-18097 (F)



Merci de recycler 



La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 134 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 (suite)

Plan-cadre d'équipement (A/71/5 (Vol. V), A/71/309, A/71/331 et A/71/541)

1. **M. Nye** (Division de la gestion des installations et des services commerciaux), présentant le quatorzième rapport annuel du Secrétaire général sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement (A/71/309), dit que ce rapport, établi en application des dispositions des résolutions 57/292 et 70/239 de l'Assemblée générale, fait le point de l'état d'avancement du projet et de la situation financière y relative. Les objectifs ont été atteints : moderniser et sécuriser l'environnement dans lequel évoluent les représentants, les fonctionnaires et les visiteurs afin qu'il réponde aux normes les plus élevées en matière de sécurité incendie, de sécurité, de conservation de l'énergie et d'accessibilité, conformes aux normes de la ville hôte. Dans ce contexte, de grands travaux ont été entrepris pour éliminer l'amiante, moderniser l'infrastructure et le matériel de sécurité, installer des extincteurs automatiques et des systèmes d'alarme incendie adéquats, remplacer les systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation, repenser l'éclairage et refaire les plafonds, et mettre à niveau le câblage et les panneaux électriques. Tous les travaux effectués par le maître d'œuvre au titre des 24 marchés à prix maximum garantis, y compris les travaux de mise en service et ceux visant à apporter des ajustements, ont été achevés, à l'exception des derniers aménagements paysagers de la pelouse nord et des travaux relatifs aux dispositifs de sécurité devant être mis en place sur la voie de desserte au niveau des 42^e et 48^e Rues.

2. Le bâtiment du Secrétariat, celui des conférences et celui de l'Assemblée générale, ainsi que les sous-sols et les divers systèmes complexes intégrés dans les bâtiments, déclarés entièrement achevés et homologués par les architectes et les ingénieurs, sont opérationnels. Les travaux relatifs au déplacement provisoire de la cafétéria qui se trouvait dans l'annexe Sud, à la rénovation du bâtiment abritant la Bibliothèque Dag Hammarskjöld, à l'aménagement de nouvelles salles de cours au troisième sous-sol du bâtiment originel de la pelouse nord et à la démolition du bâtiment provisoire de la pelouse nord ont été menés à bien, et

l'aménagement paysager de la pelouse nord devrait être achevé au plus tard le 31 décembre 2016. Les travaux relatifs aux dispositifs de sécurité sur la voie de desserte au niveau des 42^e et 48^e Rues, entrepris par des entreprises sélectionnées à l'issue de la procédure normale de passation des marchés et supervisés par le Secrétariat, devraient être pour l'essentiel exécutés au 31 décembre 2016 et parachevés au 1^{er} avril 2017. Le Bureau des services centraux d'appui s'emploie, en étroite collaboration avec le Bureau des affaires juridiques et les autorités du pays hôte, à accélérer la délivrance, par les autorités municipales, des permis requis pour les travaux prévus au niveau de la 48^e Rue. Enfin, il reste à mener à bien certaines activités, telles que le rapprochement des avances et des paiements finals ou la clôture des marchés passés avec le maître d'œuvre, les architectes, les ingénieurs et les consultants.

3. La situation financière du projet reste en phase avec les prévisions présentées dans le treizième rapport annuel (A/70/343). Au 30 juin 2016, le coût définitif du projet était estimé à 2 150,4 millions de dollars, montant correspondant au total des ressources approuvées, soit un budget initial de 1 876,7 millions de dollars et des dons d'un montant de 114,3 millions de dollars, auxquels s'ajoutent des intérêts créditeurs et le fonds de réserve opérationnelle d'un montant de 159,4 millions de dollars ainsi que 100,0 millions de dollars au titre de l'amélioration de la sécurité. Les dépenses attenantes à la mise en place de solutions provisoires, aux travaux faisant suite à la phase de rénovation et aux activités de liquidation sont donc absorbées sans dépassement de crédit.

4. **M. Mkumba** (Président du Comité des opérations d'audit du Comité des commissaires aux comptes), présentant le rapport des commissaires aux comptes relatif au plan-cadre d'équipement pour l'année se terminant le 31 décembre 2015 [A/71/5 (Vol. V)] dit que la rénovation des bâtiments du Siège de l'ONU, datant des années 50, est un projet complexe à forte valeur ajoutée ayant pour objet leur modernisation et la rationalisation de leur utilisation, sans que les activités courantes s'en trouvent perturbées. Au terme de près de 14 ans, et à la suite d'un investissement à hauteur de 2,3 milliards de dollars, l'ensemble des principales opérations d'achat ont été menées à leur terme, les travaux de construction les plus importants sont achevés, les travaux restant à effectuer sont en cours d'exécution et la clôture administrative des marchés menés à bonne fin se

poursuit. L'Administration doit à présent gérer les risques résiduels associés au projet et maintenir les divers contrôles portant sur son exécution, afin que celle-ci puisse être menée à son terme dans le respect du calendrier et du budget actuels. Elle doit en particulier exercer un contrôle strict sur les coûts, entre autres ceux qui sont afférents aux consultants, agir en priorité pour qu'il soit tiré tout le bénéfice possible des investissements consentis par les États Membres et veiller à ce que des plans d'entretien crédibles soient en place pour préserver toute leur valeur ajoutée aux sommes substantielles qui auront été investies dans le complexe.

5. S'agissant de la situation financière, le Comité des commissaires aux comptes estime que des économies suffisantes peuvent être réalisées sur la base des contrats existants au cours de la phase de clôture, ce qui permettra d'achever l'exécution du projet sans autre dépassement de budget, comme l'Assemblée générale l'a demandé dans sa résolution 70/239. Les principaux risques susceptibles de compromettre l'achèvement des activités restant à exécuter sans dépassement de crédit tiennent au retard enregistré dans la clôture des marchés, qui a fait obstacle à la maîtrise des coûts afférents à l'appui fourni par les consultants. De fait, en mars 2016, il est apparu que le contrat de gestion de programme conclu avec un cabinet de conseil avait été modifié 36 fois, que la date d'achèvement du projet avait été repoussée de décembre 2011 à décembre 2016 et que le montant de la valeur totale à ne pas dépasser était passé de 15,9 à 59,0 millions de dollars. En outre, l'Administration a enfreint les règles en vigueur en matière de passation de marchés lorsqu'elle a prorogé ce contrat en 2015, manquement qui a depuis été rectifié. Du fait que l'exécution du projet est fortement dépendante d'experts-conseils, il est probable que les services de ces derniers seront encore requis en 2017, ce qui entraînera une nouvelle augmentation des coûts y afférents.

6. L'Organisation a reçu un avis d'arbitrage du maître d'œuvre, qui exige d'être indemnisé au cas où il lui serait demandé d'honorer certaines créances de sous-traitants d'un montant substantiel. Bien que l'Administration décline toute responsabilité à cet égard et considère que toute action en justice intentée contre l'ONU serait vouée à l'échec, il lui a fallu s'assurer les services d'un conseil juridique externe pour défendre ses intérêts dans le cadre du litige opposant les entrepreneurs. Si l'ONU était tenue de

verser des dédommagements, le coût final du projet augmenterait encore, car aucune provision n'est prévue à ce titre dans le budget.

7. Il s'est avéré que le plan révisé portant sur l'achèvement des principaux travaux de construction n'était pas réaliste. La réduction des effectifs de l'équipe de projet et du nombre d'experts mobilisés – à laquelle est venue s'ajouter une charge de travail supplémentaire en raison de la mise en service d'Umoja – s'est faite au détriment des opérations de contrôle et de supervision en 2015. En particulier, l'Administration n'a pu présenter un plan de mise en œuvre récapitulatif et actualisé à temps pour l'audit, l'inventaire des risques n'avait pas été actualisé et des rapports essentiels sur la gestion qui étaient auparavant fournis par le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement, comme les rapports mensuels sur les coûts, n'étaient plus disponibles. Il convient donc de rétablir le contrôle de la gestion du projet.

8. En mars 2016, le bâtiment de l'Assemblée générale et le bâtiment des conférences, bien qu'ils soient intégralement occupés, n'avaient toujours pas fait l'objet d'une réception sans réserve, 10 marchés à coût maximal garanti restaient à clôturer et un certain nombre de marchés annexes couraient encore qui n'avaient pas été réglés en totalité. Avant sa fermeture en juillet 2015, le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement prévoyait que l'ensemble de ces tâches serait achevé en octobre 2015. Or, il est maintenant question que le projet ne soit mené à son terme qu'en 2017, l'ensemble des travaux de construction restants devant être achevés d'ici à décembre 2016. Par ailleurs, l'Administration a informé le Comité des commissaires aux comptes que des propositions circonstanciées concernant la rénovation des bâtiments de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et de l'annexe sud, qui avaient été officiellement retirés du cahier des charges en 2015, ne seraient mises au point qu'une fois que l'Assemblée générale aurait statué sur la question des besoins en locaux à long terme à New York. Elle a opté pour des solutions provisoires, chiffrées à 13 millions de dollars, dont la réalisation a été effectuée sans dépassement de crédit.

9. Le passage de la phase de construction à la gestion courante des opérations a eu lieu et le complexe est aujourd'hui opérationnel. Bien que le centre d'assistance du Service de la gestion des installations ait reçu quelque 20 000 demandes, la plupart d'entre elles relèvent de la routine et il n'a pas

été enregistré de plaintes, d'incidents critiques, ni de perturbations des opérations présentant un degré de gravité élevé. En 2017, l'Administration prévoit de faire appel à une entreprise spécialisée qu'elle chargera d'examiner la stratégie qu'elle a mise au point pour l'entretien du complexe rénové, ce qui sera l'occasion de déterminer l'équilibre souhaitable entre l'externalisation et la prestation de services en interne, afin de garantir le meilleur emploi possible des ressources. Il n'a pas encore été approuvé de plan d'entretien à long terme pour le complexe.

10. L'Administration n'a pas encore déterminé si les objectifs fixés en matière d'efficacité avaient été atteints avec la rénovation du complexe, mais cela semble probable. Dans la mesure où elle a mis fin à l'approvisionnement en énergie et en eau du bâtiment de la pelouse nord en janvier 2016 et où elle mettra en ligne, en avril 2016, un dispositif d'évaluation des impacts environnementaux, elle sera en mesure de communiquer des données sur 12 mois en se fondant sur les factures reçues, puis, à compter d'avril 2017, sur la base des éléments recueillis au moyen du nouveau dispositif. Soucieuse d'augmenter le rendement de l'investissement substantiel consenti par les États Membres, elle a l'intention d'optimiser l'utilisation faite du complexe rénové en instaurant une gestion souple de l'espace de travail, l'idée étant, en particulier, d'accueillir 800 fonctionnaires supplémentaires dans le bâtiment du Secrétariat. Bien que le coût prévu de l'instauration de ce mode de gestion ait récemment augmenté, les arguments en faveur de cette évolution sont sans appel et les États Membres devraient prendre en considération cette possibilité, sachant que l'investissement consenti deviendrait rentable au bout d'environ cinq ans.

11. Au cours des trois derniers exercices biennaux, le Comité des commissaires aux comptes a formulé 42 recommandations visant à améliorer la gestion et la gouvernance du projet. Sur les 11 recommandations formulées dans ses précédents rapports, qui ont toutes été approuvées par l'Administration, 3 ont été appliquées, 4 sont en cours d'application, 3 n'ont pas été mises en œuvre et 1 a été classée par le Comité et remplacée par une nouvelle recommandation. À ces recommandations viennent s'ajouter cinq autres figurant dans le rapport pour 2015 (A/71/331), qui visent à faciliter l'achèvement du projet et à tirer tous les avantages potentiels de l'investissement consenti par les États Membres.

12. **M. Baez** (Chef du Service de la coordination des politiques et du contrôle), présentant le rapport du Secrétaire général sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur le plan-cadre d'équipement pour l'année terminée le 31 décembre 2015 (A/71/331), dit que ce rapport, qui fait suite à la résolution 70/239 de l'Assemblée générale, rend compte des mesures que le Secrétariat a prises en vue de présenter, comme l'Assemblée l'en a prié, des informations sur l'état d'avancement, l'entité responsable, le délai et le rang de priorité de chacune des recommandations, ainsi que les raisons pour lesquelles il n'avait pas donné intégralement effet à des recommandations remontant à des exercices antérieurs. L'Administration a accepté toutes les recommandations du Comité et le rapport présente ses observations. Il fait par ailleurs le point de l'application des recommandations portant sur des exercices antérieurs dont le Comité a indiqué qu'elles n'avaient pas été intégralement appliquées.

13. Toutes les recommandations acceptées seront appliquées en temps opportun, mais les plus importantes le seront en priorité. En août 2016, sur les cinq nouvelles recommandations que les commissaires ont formulées, deux ont été appliqués et trois sont en cours d'application, dont une doit être intégralement appliquée d'ici à la fin de 2016 et une autre d'ici à la fin de 2018, la recommandation restante étant à caractère continu. Sachant gré au Comité d'avoir fait preuve d'un esprit constructif dans son contrôle, l'intervenant se déclare convaincu que l'application rapide et complète des recommandations en souffrance améliorera la gestion et l'emploi efficient des ressources.

14. **M. Ruiz Massieu** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport du Comité consultatif sur la question (A/71/541), note avec satisfaction que le bâtiment provisoire de la pelouse nord a été entièrement démoli et compte que les travaux d'aménagement paysager seront achevés avant la fin de l'année.

15. Le Comité, soucieux que le Secrétariat tire tous les avantages potentiels de l'investissement consenti, recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de surveiller étroitement la consommation énergétique et de continuer de l'optimiser, et de lui rendre compte, dans ses prochains

rapports, des gains d'efficacité effectivement obtenus. Elle devrait aussi prier le Secrétaire général de donner, dans son prochain rapport, des informations à jour concernant les dispositions prises pour l'entretien du complexe et les dépenses y relatives. Notant qu'aucune augmentation des dépenses consacrées au projet ni aucune modification de l'ampleur ni de la portée des travaux ne sont prévues pour le moment, il recommande que l'Assemblée prie le Secrétaire général de rendre compte de façon circonstanciée, dans son prochain rapport, de la clôture des marchés. Enfin, il prie le Secrétaire général de communiquer à l'Assemblée générale, lorsqu'elle examinera ces questions, des informations actualisées sur la procédure arbitrale ainsi qu'un complément d'information sur la construction prévue d'installations sportives au Siège.

16. **M^{me} Wairatpanij** (Thaïlande), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, indique que le Groupe souscrit sans réserve à la modernisation de toutes les installations de l'ONU, car il est soucieux d'améliorer les conditions de travail et la sécurité des représentants et du personnel. Il se félicite qu'à l'annexe I de son rapport [A/71/5 (Vol. V)], le Comité des commissaires aux comptes ait présenté les enseignements tirés de l'exécution du plan-cadre d'équipement, qui sont d'une importance cruciale au regard des projets d'équipement en cours et à venir. Notant qu'après la fermeture du Bureau chargé du plan-cadre d'équipement, les activités restant à exécuter ont été prises en charge par le Bureau des services centraux d'appui, le Groupe compte qu'elles seront définitivement achevées d'ici à avril 2017.

17. Le Groupe se félicite que le bâtiment provisoire de la pelouse nord ait été entièrement démoli et compte que les travaux d'aménagement paysager seront achevés avant le 31 décembre 2016. Il n'est cependant pas pleinement satisfait des solutions provisoires proposées pour le transfert des services précédemment assurés dans le bâtiment de l'annexe sud et dans celui de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld, après que l'on a suspendu les travaux de rénovation de ces deux édifices pour des raisons tenant à la sécurité. Il relancera cette question lors des consultations informelles. Il souhaite également obtenir un complément d'information sur les raisons qui président au choix de la 42^e Rue comme entrée principale, rappelant que cet endroit avait été jugé comme présentant des risques élevés pour la sécurité. En particulier, de nombreux représentants avaient du mal à

emprunter la rampe d'accès au garage sur la 42^e Rue, du fait de l'importance de la circulation à cet endroit, de l'étroitesse de la voie d'entrée et de l'incohérence des panneaux de signalisation, et à parvenir aux niveaux 2 B et 3 B du garage en raison des aménagements récents. Il importe que l'on puisse entrer dans le complexe du Siège et en sortir sans problème, sans pour autant compromettre l'esthétique originale des bâtiments.

18. Le Groupe est préoccupé par le fait que l'Assemblée générale n'a pas été saisie d'une proposition relative à la rénovation de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et du bâtiment de l'annexe sud, et il demande que ceci soit fait dans les meilleurs délais conformément aux dispositions du paragraphe 14 de la section VIII de la résolution 69/274 A et du paragraphe 9 de la résolution 70/239 de l'Assemblée générale. Notant que l'Administration prévoit de charger une entreprise spécialisée d'examiner sa stratégie de maintenance, le Groupe s'étonne que le Secrétariat ne dispose pas de personnel capable d'assurer le service des appareils nouvellement installés. Il recommande que le Secrétaire général présente des informations à jour sur les dispositions prises en matière de maintenance ainsi que sur leur coût. Il constate par ailleurs que le montant des dépenses prévues pour l'ensemble du projet sont passées de 1 876,7 millions de dollars à 2 309,3 millions de dollars, alors que les travaux de construction ne concernent que trois bâtiments au lieu des cinq initialement prévus. Il demande donc que le Secrétaire général donne, dans son prochain rapport, des informations circonstanciées sur la clôture des marchés, y compris pour ce qui est des économies réalisées, comme le Comité des commissaires aux comptes l'a recommandé. Enfin, la suite donnée aux recommandations que le Comité a formulées au cours des trois exercices biennaux précédents étant insuffisante, il conviendrait que, dans leurs prochains rapports, le Secrétaire général comme le Comité donnent des informations à jour sur les mesures prises concernant les recommandations en suspens.

19. L'Assemblée générale devrait examiner avec le plus grand soin la proposition visant à construire un centre de loisirs. Le Groupe axera ses réflexions sur certains des éléments que le Comité consultatif a mis en avant, en particulier pour ce qui est de respecter l'intégrité architecturale et l'esthétique du Siège et des jardins qui l'entourent et de veiller à ce que ce projet soit conforme aux règlements, règles et

politiques de l'Organisation, notamment en matière d'approvisionnement. Le Groupe juge indispensable que le Secrétariat donne des informations sur les frais d'exploitation et d'entretien du centre, y compris les frais d'assurance, ainsi que de sa cohérence avec les solutions qui permettraient de répondre aux besoins en locaux sur le long terme.

**Point 144 de l'ordre du jour : Rapport d'activité
du Bureau des services de contrôle interne (suite)**
(A/C.5/71/L.4)

**Point 133 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité
du fonctionnement administratif et financier
de l'Organisation des Nations Unies (suite)**

*Projet de résolution A/C.5/70/L.4 : Rapport d'activité
du Bureau des services de contrôle interne*

20. *Le projet de résolution A/C.5/70/L.4 est adopté.*

La séance est levée à 10 h 45.